

FREINS ET LEVIERS DU RECOURS A L'INTERPRETARIAT PROFESSIONNEL DANS L'INSTITUTION ; ANALYSE DES BENEFICES

Christiane Motz-Gravier¹

Atelier 4 : Les stratégies des institutions face aux obstacles linguistiques : choix et conséquences

Conférence Nationale sur "L'interprétariat médical et social professionnel"
14 novembre 2012 – ENA Strasbourg

Argumentaire

Dans le champ du handicap, les acteurs professionnels s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement des personnes et de leurs familles et ce, parfois sur plusieurs années durant lesquelles se tissent des modalités relationnelles entre professionnels et « usagers » avec leur lot d'incompréhensions, espoirs, désillusions autour de leur enfant dit handicapé.

L'obstacle langagier dans l'accueil de personnes non-francophones est alors abordé comme une difficulté supplémentaire sans pour autant être pensé, parlé, élaboré.

Le recours à l'interprète professionnel ne va pas de soi.

Au-delà des bonnes raisons invoquées (financières et logistiques) on peut s'interroger sur ce que cela nous raconte. De notre difficulté à introduire du tiers dans la relation à l'autre ou encore, à remettre en question notre savoir constitué sur autrui.

Travailler en profondeur dans nos établissements la place conférée à l'interprète, c'est alors une manière de se risquer à parler de l'altérité.

Je vais tenter de témoigner comment au sein d'équipes éducatives, au regard de situations qui interpellent l'un ou l'autre, les questions peuvent s'ouvrir, les résistances s'exprimer et une réflexion se dessiner.

Comment alors articuler les divers positionnements individuels des professionnels à une démarche institutionnelle de façon à ce que enfants et familles, parlant pas ou difficilement le français, puissent être entendus dans ce qu'ils ont à dire ?

Présentation de l'AAPEI

Je suis psychologue à l'AAPEI de Strasbourg et environ, **association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis**, fondée en 1978 par une équipe de parents bénévoles combattifs, demandeurs d'une éducation et pédagogie adaptées à leur enfant handicapé mental.

En 2012, l'AAPEI de Strasbourg regroupe 630 familles (parents, amis, personnes handicapées). Elle gère et anime 13 établissements et services qui accueillent 600 enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux et emploie 217 personnes.

¹ Christiane Motz – Gravier est psychologue à l'AAPEI (Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) de Strasbourg et environs.

Ces établissements relèvent du secteur médico-social dont je voudrais souligner d'emblée deux caractéristiques :

1. Les professionnels se situent dans une logique d'accompagnement et non de soin

- **des enfants, adultes** (accompagnement de l'enfant à se construire, se réaliser et s'épanouir avec son handicap. L'amener à vivre parmi les autres et à s'ouvrir aux autres) ;
- **mais aussi de leur famille** (l'accueillir dans sa singularité, l'accompagner dans son regard sur le handicap et ses questionnements quant au devenir de leur enfant).

2. L'accompagnement est un accompagnement au long cours : les personnes fréquentent un établissement (la plupart en journée) au moins une année, souvent plusieurs années, et certaines familles peuvent avoir recours aux différents établissements de l'AAPEI pour leur enfant, qui deviendra ado, puis adulte, d'où des liens réguliers, parfois étroits avec des familles « connues » et des modalités de fonctionnement et de communication, qui ont tendance à s'installer sans être remises en question.

L'AAPEI est aussi une association dynamique dont la question de l'accès aux droits de la personne handicapée est au cœur de la démarche avec une grande sensibilité aux questions d'intégration, exclusion, inclusion de la personne différente.

Pour ma part, je travaille dans deux services, un Sessad (service d'éducation spéciale et de soins à domicile, nommé Sassed) et un accueil de jours pour enfants polyhandicapés (Sajep). Le champ du handicap mental est très large : il va du retard dans les acquisitions (enfants scolarisés à l'école ordinaire) jusqu'au polyhandicap.

Quelques mots sur le handicap

Aujourd'hui, avec la loi du 11 février 2005, on parle de personne en situation de handicap : l'accent est davantage mis **sur la limitation de participation à la vie en société de la personne dite handicapée et de l'environnement comme facteur constitutif du handicap**. On peut se demander dans quelle mesure l'absence d'interprète pour des familles non francophones n'est pas un facteur de sur-handicap ?

Certes et là c'est la psychologue qui parle, le handicap est-il une différence comme une autre ? La souffrance liée au handicap n'épargne ni l'enfant, ni la famille, ni les professionnels.

Des auteurs (Simone Korff-Sausse) insistent sur le **choc traumatique** (effraction du psychisme, état de sidération, immobilisation du temps), que représente la naissance d'un enfant handicapé pour ses parents. Et, ce traumatisme est porté par chacun des membres de la famille. On peut dire que le handicap donne corps à quelque chose d'irreprésentable, voire de l'horreur face à laquelle la pensée bute et, j'insiste, celle des familles mais aussi celle des professionnels !

Les passages d'une étape de vie à une autre comme l'entrée à l'école maternelle, CP, collège puis orientation professionnelle réactivent cette souffrance et, en même temps, cette fragilité psychique liée au temps de passage, autorise un travail de parole, de symbolisation. Tout entretien, même s'il semble porter sur des aspects informatifs ou concrets de l'accompagnement, touche à la question de l'irreprésentable avec le cortège de mécanismes de défense qui vont avec, incompréhension, déni, silences, malentendus... quand bien même professionnels et personnes accompagnées parlent le français.

La barrière de la langue dans l'accueil de personnes non-francophones est alors abordée comme « seulement » une difficulté supplémentaire dans une situation complexe, où nous avons déjà à faire avec l'inquiétante étrangeté, avec le risque d'escamoter la réflexion sur l'interprétariat.

Pour ma part, je vais vous faire part de la réflexion encore balbutiante qui émerge de deux équipes de travail (SASSED, SAJEP).

Il y toujours un moment opportun dans les établissements pour ouvrir un chantier sensible, laissé à l'état de friche et dans ce cas de figure :

- la demande de Migrations Santé d'un témoignage de notre pratique ;
- une expérience de longue date de recours à des interprètes (famille, ressources internes, médiateurs scolaires, associations) au coup par coup ;
- l'appel récent à des interprètes professionnels de Migrations Santé ;
- l'admission actuelle de plusieurs enfants dont les parents, ou un parent parle difficilement le français ;

mais aussi :

- l'impact des lois récentes dans le champ du handicap (loi de 2002 et de 2005) réaffirmant les droits de la personne (principe de non-discrimination, droit à l'information, libre choix et consentement, respect de la vie privée, participation directe) ;
- l'expérience de travail antérieure ailleurs de certains avec des interprètes professionnels (recours pour ma part dans un temps lointain aux interprètes de Migrations Santé dans les centres de rétention, une éducatrice a fait sa formation avec une traduction des cours magistraux en langue des signes.) ;
- et le plus important, une Direction, des collègues pleines de bonne volonté et de confiance pour revisiter nos pratiques, parler, penser, construire ensemble une démarche qui va au-delà d'une procédure,

ce qui suppose

- des temps d'échange en réunion d'équipe, en individuel, avec la direction dans l'idée que penser suppose de parler ensemble (des questions, difficultés, résistances) sans jugements à priori, ni injonction, ni positionnement de principe en amont ;
- une conviction partagée : parler ensemble, parler « vrai » produit du changement ;
- il n'y a pas de construction sans déconstruction.

Et une hypothèse minimale de travail.

Ne nous arrêtons pas aux bonnes raisons facilement invoquées (financières et logistiques) pour justifier notre manque de réflexion concernant la question de l'interprétariat ! Il y autre chose qui nous dérange ! Mais quoi ?

A ce jour quelle est notre pratique ?

Les enfants accueillis, même si leurs parents ont émigré il y a quelques années, sont inscrits dans la culture française et parlent le français. Il y a peu de primo-arrivants. en général, un des membres au moins du couple parental parle et comprend suffisamment le français...

L'interprète de proximité est de règle. L'interprète professionnel, il est sollicité par défaut, dans ce qui est appelé une situation particulière ou problématique et lorsque l'interprétariat de proximité (parent, ami, voisin, un frère ou sœur adulte ou un collègue d'un autre service) se révèle insuffisant.

Que pouvons-nous en dire ?

Je décline des remarques, propos pris sur le vif de nos échanges qui relèvent de 3 niveaux qui ne s'excluent pas les uns, les autres :

1. Du doute : le recours à un interprète pose parfois plus de questions, de difficultés qu'il n'est censé résoudre...

- *L'interprète va-t-il comprendre mes propos ? Ne risque-t-il pas de les transformer ? Peut-il traduire s'il n'est pas sensibilisé à la question du handicap ? est-ce que je peux lui faire confiance ? Je ne le connais pas.*
- *Est-ce parce que l'interprète traduit, la personne comprendra mieux ? Avec tous les raccourcis qu'on prend...*
- *Tant qu'on ne comprend pas, on peut imaginer ce qui nous arrange*
- *Pour les choses concrètes (dates, rendez-vous) les gens comprennent*
- *De toute façon, dans le handicap, il faut dire les choses simplement et on fait souvent appel à la relation non-verbale*
- *Si la relation nous semble satisfaisante, suffisamment bonne, pourquoi faire appel à un interprète ?*
- *S'adapter à l'autre, faire des efforts pour que l'autre comprenne, crée des liens*
- *Est-ce que le fait que l'interprète parle la même langue que la personne accueillie est un gage de confiance ? N'est ce pas un leurre ?*
- *On a peur que la famille ne veuille pas d'interprète... si elle dit non ?*
- *Nous n'avons pas souvenir d'une famille qui ait demandé à ce qu'on fasse appel à un interprète*
- *La relation à trois ou plus, c'est compliqué... la situation est inédite, on ne gère plus la relation : qui je regarde, à qui je m'adresse, où je m'assieds ? La relation n'est plus directe, elle est coupée, elle est-court-circuitée... tu n'as plus la personne en face...*
- *Le travail d'écoute est plus fatiguant, il faut faire avec les silences, cela prend du temps, cela demande un effort de clarté, pas de digressions*
- *On aborde des choses très personnelles, parfois intimes...et, en plus à domicile !*

2. De la solution de facilité : qu'est ce qui fait que l'interprète de proximité est la première option envisagée ?

- *Quand ils viennent avec des interprètes on est content ! Cela nous simplifie la vie*
- *Les gens ont confiance dans quelqu'un qu'ils connaissent. Ils savent qu'ils peuvent se faire accompagner par une personne de leur choix... Il y a des familles qui viennent avec quelqu'un de familier, qui a des fonctions multiples. Interprète, mais aussi soutien, voire allié*
- *A partir du moment où une relation de débrouille s'est installée avec les familles, on continue à fonctionner de la même manière. voire on n'ose plus proposer un interprète après un certain nombre d'années*
- *Cela crée des liens avec la famille qui de toute manière est présente*
- *Nous apprécions que des familles nous fassent confiance, n'aient pas trop d'exigences*
- *Faire appel à un interprète de proximité, c'est aussi se protéger on maîtrise !*
- *Un collègue éducateur peut être très professionnel dans sa manière de traduire..et .Il connaît le handicap !*
- *Pour certains, parler en français est important pour eux, c'est être comme tout le monde.*

3. Mais aussi du questionnement plus approfondi !

- *L'interprète de proximité cumule des fonctions diverses.tante, voisin, époux.et au bout d'un moment, ne traduit plus, répond à la place de la personne concernée avec le risque d'infantilisation de la personne.on va au plus petit dénominateur commun, on n'explique rien.on s'adresse à eux comme des enfants et parfois.l'interprète prend toute la place !*
- *Solliciter un interprète, c'est admettre qu'on n'y arrive pas toute seule...*
- *Grâce à l'interprète professionnel, on a enfin pu parler de handicap avec une famille*
- *Ne pas faire appel à l'interprète, c'est aussi exclure (une mère ou père qui ne parle pas le français)*

- *Nous faisons appel à un interprète professionnel dans l'attente d'une position de neutralité. Ni membre de la famille, ni médiateur scolaire. Dans le souci de différencier les places respectives dans la famille (père, mère, enfant), voire de les restituer dans les familles où les limites entre les sexes et générations sont confuses... et là l'interprète est clairement sollicité dans une fonction de tiers !*
- *C'est signifier à l'autre quand bien même il se débrouille en français qu'il a la possibilité de s'exprimer dans sa langue d'origine...; l'autre est reconnu dans et avec sa langue d'origine.*

Questions sous-jacentes

A. La figure de l'interprète : qu'est-ce qu'un interprète ?

Un étranger, un intrus, un soutien, un allié... un médiateur, un traducteur, un tiers ?

· **Traducteur ou interprète ?**

Nous sommes pris dans le mirage d'une communication permettant un accord parfait en quête du traducteur qui ne nous garantisse aucune perte, une compréhension parfaite, or la traduction est toujours trahison.

Dans la traduction on passe du signe à la signification. Dans l'interprétation, s'ouvre la question du sens. Il y a des machines à traduire mais pour qu'il y ait interprétation, il faut un interprète.

Interpréter, c'est décoller, c'est passer d'un discours à un autre.

Or, nous sommes parfois happés par le discours du handicap, de la famille, pris dans un entre nous dans une illusion de proximité renforcée par la vulnérabilité liée au handicap... et en décoller est angoissant. Au point peut-être de souhaiter des machines à traduire !!!

L'interprète est souvent réduit à un outil à traduire... on veut la garantie que chacun comprenne chacun. Mais que quelque chose se dit entre les lignes, se co-construit dans un espace de jeu entre les langues au fil d'une rencontre en est une autre.

· **Médiateur ou tiers ?**

Le médiateur, c'est la personne qui tient le milieu entre deux parties, adversaires, et s'efforce de favoriser leur accord.

Le tiers, c'est passer d'une bipolarité à une triangulaire ; le tiers, c'est à la fois, ce qui selon le cas, fait lien et coupure, ce qui relie et ce qui sépare, ce qui articule et différencie, sans monopole de savoir.

Le recours à un interprète, adoptant une position de tiers bouscule notre manière de penser le travail d'accompagnement. En quoi cette place de tiers est-elle une menace ? L'illusion du savoir que nous avons sur l'autre peut basculer et nous confronter - encore - à l'inquiétude, à l'étrangeté. L'illusion d'une relation de confiance qui permettrait de faire l'impasse de la parole peut être mise à nu !

Et les familles elles aussi, ne nous leurrons pas, préfèrent parfois se protéger de la complexité.

B. Comment créer une relation de confiance tenant compte de l'altérité de l'autre ?

Une relation transculturelle où chacun peut aller au-delà de ce qui fait sa culture spécifique ? Où il s'agira d'abord d'entendre plutôt que de comprendre, dans l'idée aussi que ce qui m'échappe de l'autre, c'est ce qui fonde son identité ?

Pistes de travail

Des principes

- Inscrire l'interprétariat dans une démarche institutionnelle (parlée, pensée, écrite) qui fera office de fil conducteur ;
- Inscrire l'interprétariat dans la démarche d'accompagnement au long cours ;
- Croiser, conjuguer interprétariat de proximité et interprétariat professionnel.

D'où

- Préparer, interroger en amont en équipe la façon de procéder (avec ou sans interprète à quel moment), même si les familles se débrouillent avec le français, voir si selon les situations, il convient mieux de faire appel à l'interprète professionnel d'emblée ou dans un second temps ;
- Faire appel systématiquement à des interprètes professionnels à des moments clef -admission, synthèse, certains entretiens- (bilans, orientation, vécu du handicap) ;
- Préparer, se préparer à un entretien à trois ou plusieurs : qui pose le cadre, qui distribue la parole, qui régule ?
- Ne pas faire appel une fois, mais renouveler la présence de l'interprète professionnel à quelques mois de distance d'une première rencontre ;
- Pour les choses du quotidien, l'interprétariat de proximité avec l'interprétariat téléphonique à développer ?
- Traduire les documents officiels (charte, contrat de séjour).

Pour les interprètes professionnels

Une sensibilisation, formation au handicap.

Et, pour finir un interprète peut-il être un partenaire ? Est-ce à construire ensemble ?